



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 10 octobre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de vente et d'achat de carburant dans un récipient transportable dans le département du Cantal

Alors que 70 % des stations services du Cantal fonctionnent normalement, sans aucune difficulté d'approvisionnement ou de stock, certaines perturbations localisées sont apparues au cours des derniers jours. En effet, sur les 91 stations services du département du Cantal, 9 stations sont actuellement fermées et 17 connaissent une situation de pénurie partielle. Certaines de ces stations doivent être réapprovisionnées dans les prochains jours.

Il n'y a, de fait, aucune pénurie dans le département. Une partie de ces perturbations s'explique notamment par l'adoption de comportements dits « de précaution » de la part d'automobilistes qui peuvent, de manière préventive, constituer des stocks de prudence en remplissant des jerricans ou des bidons. Ces comportements handicapent la capacité logistique d'approvisionnement.

Au vu du risque de sur-consommation de carburant, et afin d'éviter les phénomènes d'achats préventifs, préjudiciables au bon fonctionnement des stations services, Laurent BUCHAILLAT, préfet du Cantal, a décidé d'interdire la vente et l'achat de carburants (essence, éthanol, gazole, GPL) dans tout type de récipient transportable manuellement, de type jerrican ou bidon, **à partir du mardi 11 octobre 2022 à 7 heures, et jusqu'au vendredi 21 octobre 2022 inclus à minuit.**

Le préfet du Cantal appelle les automobilistes et les usagers à faire preuve de civisme, de responsabilité et de solidarité, et à ne pas modifier leurs habitudes de consommation pour assurer la satisfaction des besoins de tous.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

